

«Les pays étrangers ont modifié leur législation sur l'adoption. Cela représente un coût pour les parents adoptants.» **Didier DEHOU, ACC**

93 En 2015, l'ACC a marqué son accord sur 93 propositions d'enfant (hors adoption intrafamiliale) en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comment réduire les frais d'adoption en Belgique ?

Réduction d'impôts pour les adoptants ?

L'adoption coûte cher et il n'existe aucune aide. Une proposition de loi suggère une réduction d'impôts de 30 % sur les frais, pour les parents.

● **Caroline FIXELLES**

En 2015, 93 enfants (35 Belges et 58 étrangers) ont été adoptés par des familles francophones en Belgique. L'adoption est souvent vécue comme un parcours du combattant par les parents, en raison de longues procédures mais aussi de frais importants. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une adoption nationale coûte environ 6 500 €. Une adoption internationale, entre 7 000 et 35 000 €, selon le pays.

Si les frais de procédure belge ont légèrement augmenté depuis

juillet 2014, ce sont essentiellement les coûts liés aux nouvelles exigences des pays partenaires qui plombent le budget. «Ces dernières années, les pays étrangers ont modifié leur législation afin de mieux prendre en compte l'intérêt de l'enfant, dit Didier Dehou, directeur de l'Autorité centrale communautaire (ACC), point d'entrée obligé pour tout projet d'adoption. C'est très bien mais cela augmente les frais.»

Ainsi, certains pays demandent de plus en plus de documents. «En Russie, il faut 60 à 70 documents qui doivent tous être légalisés, explique Véronique Wauters, directrice de l'ASBL A la croisée des chemins, organisme agréé pour l'adoption internationale. Il faut donc compter

5 000 € de frais de dossiers.» Par ailleurs, des pays comme la République dominicaine imposent aux parents 5 mois de séjour sur place.

Des pays étrangers exigeants

Les collaborateurs étrangers for-

mulent également des exigences aux organismes belges, ce qui les pousse à adapter la participation des parents. «La Russie, depuis 2007, nous impose d'avoir un bureau, des contrats de travail, un comptable, de payer des lois sociales, raconte Véronique Wauters. 1 600 à 2000 € par mois que nous ne déboursions pas avant.» La directrice plaide d'ailleurs pour une subvention complète, et non partielle, des organismes d'adoption par la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de diminuer les frais qui incombent aux parents. Et Didier Dehou, directeur de l'ACC, de rétorquer : «ce sont les seuls organismes d'adoption à être autant subventionnés (40 à 50 %). En Flandre, l'adoption interne est plus chère car ils n'ont pas de subsides ! Elle est par contre moins chère à l'international car ils ne travaillent pas avec les mêmes pays.»

Comment faire, dès lors, pour diminuer les frais d'adoption, alors même qu'il n'existe aucune aide en

Belgique ? Catherine Fonck, députée fédérale cdH, propose d'introduire une réduction d'impôts de 30 % des frais supportés par les parents, avec un plafond maximal d'un montant de 6 876 €.

«Cette proposition de loi n'est pas nouvelle mais louable, dit Didier Dehou. Cela soulagerait les familles sans grever le budget de l'État.» En revanche, selon le directeur de l'ACC, cela ne changera rien pour les organismes d'adoption, à qui il reconnaît des difficultés financières en raison notamment d'une baisse des candidats adoptants. Car, «si cela pouvait inciter des parents à se lancer dans l'aventure, ce n'est pas parce qu'il y a plus de candidats adoptants qu'il y aura plus d'enfants à adopter...»

Enfin, pour Bernard Mathieu, responsable ONE Adoption, «la question financière semble souvent peu importante par rapport au désir de fonder une famille.» ■

ADOPTION INTERNE	ADOPTION A L'ETRANGER
6 500 €	35 000 €
environ, côté francophone.	Jusqu'à 35 000 €, côté francophone.
Environ 8 125 € côté flamand.	Jusqu'à 19 000 €, côté flamand.

L'ADDITION

En Fédération Wallonie-Bruxelles, une adoption extra-familiale comporte les frais suivants :

1. Préparation : 175 € à verser à l'Autorité centrale communautaire (ACC).

2. Procédure judiciaire : 475 € (100 € au greffe et 375 € pour trois entretiens psychologiques

réalisés dans le cadre de l'enquête sociale ordonnée par le tribunal de la famille, à verser à l'Organisme agréé d'adoption).

3. Frais fixes à verser aux organismes d'adoption :

-800 € d'examen psycho-médico-social pour une adoption internationale (1 200 € pour une adoption en Belgique) ;
-2 400 € d'encadrement de l'apparement pour une

adoption internationale (2 600 € pour une adoption interne).

4. Suivi post-adoptif : 600 € pour une adoption interne et 200 € par suivi pour une adoption internationale (plusieurs en fonction des pays).

5. Autres frais :

-Adoption interne : il peut y avoir des frais médicaux et d'entretien de l'enfant durant le délai de réflexion (2 mois) de la mère

biologique.

-Adoption internationale : les frais de procédure peuvent varier en fonction des exigences du pays (voir article). Il y a aussi les frais de traduction, d'avion, de séjour, etc. Il faut parfois compter 500 à 600 € de donation pour la maison d'enfants. Enfin, l'organisme d'adoption peut demander des frais (ex : 3 200 €) pour la gestion continue du partenariat à l'étranger.

« Il n'est pas normal que les parents paient tout »

Dominique Kruth, de Bastogne, adopté il y a deux ans une petite fille en Russie. « On s'est lancé en 2010 sans vraiment savoir si on irait au bout du projet, explique le papa de 45 ans. Les procédures judiciaires et les frais nous faisaient un peu peur. »

Déjà papa de deux garçons de 16 et 14 ans, Dominique Kruth a dû faire des sacrifices. « On a limité les vacances, on a reporté des investissements prévus pour la maison. On a également dû faire un petit emprunt. » Pour Dominique, les frais d'adoption en Belgique sont trop

chers. « Je peux comprendre les frais de procédure mais que nous devons payer le salaire d'une traductrice lors de nos deux voyages en Russie et même quand nous n'utilisons pas ses

services, entre ces deux voyages, je ne comprends pas. Il n'est pas normal que les parents paient tout. »

En ce qui concerne une éventuelle réduction d'impôts, Dominique reste sceptique : « Dans mon cas, cela ne changera rien : mon épouse ne travaille pas et je travaille à l'étranger. Pour moi, les compensations sont à chercher ailleurs. » ■

Aller plus loin

Dans le secteur, on s'accorde à dire qu'il faut aller plus loin pour aider les parents adoptants. « Le congé d'adoption doit être équivalent au congé de maternité », cite en exemple Véronique Wauters. Aujourd'hui, lorsque l'enfant adopté a moins de 3 ans, les pa-

rents ont 6 semaines. S'il a entre 3 ans et 8 ans : 1 mois. Après, plus rien. L'idée fait son nid en politique, notamment du côté du CD & V, de l'Open VLD et du cdH. « Pour un coût estimé à 680 000 € (le congé de maternité a coûté 447 millions en 2013), cela permettrait d'éviter l'absence au travail des parents adoptants », dit Catherine Fonck (cdH). ■

« Et si on réduisait d'abord les délais d'attente ? »

Après trois ans d'attente, Nicolas (prénom d'emprunt) peut enfin profiter de la présence de sa fille de 3 ans, adoptée l'an dernier en Russie. Lui et sa femme ont déboursé près de 30 000 €.

« L'adoption coûte très cher, je peux comprendre que cela freine certains parents. Nous avons dû nous rendre deux fois en Russie. Et à chaque fois, ce fut 1 000 € d'avion par personne. »

Et d'ajouter : « Pour nous, c'était un projet de vie et comme on dit : quand on veut on peut. C'est sûr que nous aurions aimé garder cet argent mais nous avons organisé toute notre vie autour de l'arrivée de notre fille. Nous avons mis de l'argent de côté. Et maintenant qu'elle est là, on ne vit pas plus

mal. Et puis, dès le départ, on savait à quoi s'attendre. Il n'y a aucun secret sur les frais d'adoption en Belgique. »

Nicolas salue par ailleurs cette idée d'une réduction d'impôts. « Toute aide est la bienvenue. » Avant de relativiser : « mais où sont les limites ? Pourquoi on aiderait les parents adoptants et pas les autres ? Et puis, je trouve que ces frais sont justifiés : nous sommes super bien encadrés en Belgique, c'est très professionnel. »

Pour Nicolas, l'aspect financier n'est pas le plus dur à vivre pour les parents adoptants. « Si on réduisait les délais d'attente – souvent dus à de longs processus administratifs – ce serait déjà un grand pas en avant. » ■